



## **NON AUX POLITIQUES D'AUSTERITE ! NON AUX RESTRICTIONS BUDGETAIRES A LA PJJ !**

L'actualité politique continue à être marquée par la crise économique et sociale. Celle-ci est le prétexte pour que les gouvernements des principales puissances mondiales imposent des politiques d'austérité qui détruisent les services publics, s'attaquent aux salaires, aux retraites, à la protection sociale... Le sommet du G 20 à Cannes le week-end dernier en a été une nouvelle fois l'illustration.

Ces mêmes gouvernements, pour expliquer les origines de la crise, ont mis en avant le surendettement des états. C'est cette idée d'une nécessité absolue de rembourser la dette qui justifie tous les plans de rigueur : il n'est jamais interrogé la validité de la dette et de son remboursement (comme le demande ATTAC) ou pris en compte des recettes fiscales nouvelles (comme la taxe sur les transactions financières).

Une autre répartition des richesses et une véritable justice fiscale sont indispensables.

Ce sont les mêmes arguments qui prévalent en France où le gouvernement FILLON-SARKOZY décline un 2ème plan de rigueur. Réduction des dépenses de santé, baisse des prestations, réduction des dépenses de l'état, hausse de la TVA s'ajoutent au gel des salaires du public et du privé et à la dégradation du pouvoir d'achat.

Malgré le fait que les partis gouvernementaux au pouvoir, de droite comme de gauche, appliquent ces mêmes politiques, des réactions des peuples ont lieu :

- des mouvements de grève allant jusqu'à des grèves générales se sont développés, notamment en Grèce mais aussi en Espagne, en Italie ...
- le mouvement des indignés né en Espagne, s'est propagé dans la plupart des pays européens mais aussi en Israël et aux Etats-Unis.
- A Mayotte également, la population se mobilise depuis plus d'un mois contre la cherté des denrées de base et pour une amélioration des salaires et des prestations sociales.

Malheureusement, l'ensemble de ces mouvements sociaux n'arrive pas à fédérer suffisamment les luttes de ces peuples pour contrecarrer les politiques antisociales.

Cette difficulté est renforcée par l'absence de débouchés politiques et par la quasi absence de réactions organisées des organisations syndicales tant au niveau national qu'européen.

**C'est dans ce contexte que le SNPE-PJJ prendra en lien avec la FSU toute initiative permettant la mobilisation le plus rapidement possible contre les plans d'austérité découlant de la crise de la dette.**

Parallèlement, les peuples d'Afrique du nord et du moyen Orient se révoltent et chassent (comme en Tunisie, en Egypte, en Libye) ou tente de chasser (comme en Syrie) les tyrans en place depuis des dizaines d'année. Cependant, des assurances concernant le progrès social et la démocratie à hauteur des

aspirations à la liberté exprimées par ces peuples ne sont pas garantis car elles dépendent des forces politiques organisées existantes.

Les droits des peuples étant indissociable des droits des femmes, l'égalité hommes – femmes est au cœur des revendications du SNPES-PJJ. Féministe et laïque, le SNPES-PJJ continue à revendiquer une loi cadre contre les violences faites aux femmes, portée notamment lors de la manifestation du 5 novembre dernier.

La politique d'austérité déclinée en France, qui veut faire payer aux salariés et aux fonctionnaires le coût de la crise, s'applique pleinement à la situation de la PJJ. Le budget 2012 prévoit des moyens supplémentaires mais uniquement pour des nouvelles missions que sont les transformations d'EPE en centres fermés et la mise en place des EPPOO. Parallèlement, les structures existantes continuent à être sacrifiées et de nombreux services ou unités continuent à être restructurés voire fermés, sans compter les postes de contractuels déjà non renouvelés en 2011 et les suppressions de postes en 2012.

C'est ainsi que :

- **Les personnels administratifs**, après plus de trois ans de destruction des directions départementales et régionales et la création des plates formes CHORUS, se voient aujourd'hui attaqués par la mise en place des plates-formes inter directionnelles (PFI). Leur organisation fluctue au jour le jour et les personnels ne savent plus selon quels critères et quelles règles ils vont être gérés. D'ores et déjà, la FSU a demandé une audience au Secrétariat Général pour que les personnels administratifs du ministère bénéficient du régime existant dans leur direction d'origine. En particulier, pour que les agents de la PJJ conservent leur régime de congé en intégrant le secrétariat général alors qu'ils subissent pour la plupart d'entre eux une mutation forcée.
- **La loi Mercier** qui démantèle la spécificité de la justice des mineurs adoptée le 10 août dernier ne tardera pas à faire sentir ses conséquences néfastes sur la prise en charge des mineurs et sur le contenu du travail des professionnels. Déjà, les personnels apprennent du jour au lendemain la transformation de leur EPE en centre fermé pour répondre à une des dispositions de cette loi qui prévoit l'extension des possibilités de placement en centre fermé.
- Pendant ce temps, **la situation de l'hébergement** ne cesse de se dégrader tant au niveau de la prise en charge des mineurs que du point de vue des conditions de travail des personnels. Pourtant l'AC travaille à des nouveaux projets comme le placement intégré sans aucune concertation avec les représentants des personnels.
- Dans les suites du rapport Lachaud, la direction de la PJJ s'est empressée de mettre en œuvre **l'expérimentation des EPPOO** sur trois services (EPE d'Asnières, EPE Collonges, CEF de Nîmes). Le SNPES-PJJ dénonce cette commande politique qui instaure des structures basées sur la mise à l'écart et la contention pour une durée de 10 jours pour des mineurs que l'on veut extraire de leur quartier. Ces projets sont voués à l'échec du fait de leur fonctionnement pédagogique irréalisable et rétrograde. Pourtant, leur installation ne doit souffrir d'aucun retard et s'impose aux équipes coûte que coûte malgré leurs avis et sans garantir la dotation effective et complète en personnels (18 éducateurs). Nous réclamons d'autre part le maintien des autres personnels en poste.
- **La suppression du temps formation, information, recherche (FIR)** des psychologues s'applique d'ores et déjà via une note de la direction de la PJJ sans aucune valeur de circulaire. Celle-ci soumet les psychologues à des pressions et des décisions arbitraires de la part des directeurs de service : d'ores et déjà, certains sont convoqués par leur hiérarchie pour réorganiser leur emploi du temps. Au moment où les compléments de service se multiplient pour les psychologues comme pour les ASS dont la fin du recrutement est annoncée, l'afflux important de mesures d'investigation avec des fratries importantes à réaliser sans délai pose la question des normes, des moyens et du maintien de la pluridisciplinarité. Cette suppression du temps FIR entre dans la logique de rentabilisation du temps de travail des personnels et remet en cause un droit lié à la spécificité du métier de psychologue et acquis depuis la création de leur statut. Le droit à la formation, la possibilité de prise de distance sur le quotidien de la prise en charge (encore plus indispensable dans le travail clinique) sont des nécessités pour tous les personnels. Quand ils commencent à être supprimés pour les uns, tous doivent se sentir concernés.

- Avec la mise en place de **la nouvelle formation initiale** des éducateurs et des directeurs, c'est à une véritable régression que les personnels stagiaires sont confrontés. Ainsi, les éducateurs rentrent avec un niveau bac + 2, et après deux ans de formation ne sont plus assurés de sortir avec un master 1. La suppression du mémoire universitaire au profit d'un mémoire professionnel remet en cause leur niveau de sortie à bac + 4. De plus, la préaffectation en deuxième année des éducateurs et des directeurs ne leur permet plus d'avoir un réel positionnement de stagiaire lors de leur stage pratique.
- **En Milieu Ouvert**, les restructurations et les impératifs budgétaires et d'activité impliquent une mutualisation des moyens notamment par la désectorisation des mesures. Cela entraîne une dégradation des conditions de travail et de prise en charge et la négation des normes fixées par l'administration elle-même.

L'ensemble de ces transformations dues aux restrictions budgétaires est la source d'une dégradation continue des conditions de travail et de notre identité professionnelle. Le contenu de nos métiers construits depuis des années par les professionnels est attaqué à tous les niveaux à l'aide d'un système de management qui s'impose à tous les échelons de la chaîne hiérarchique. Le non respect des normes ou leur non existence favorise de la part de l'administration une surcharge imposée du travail dans tous les secteurs et pour toutes les catégories de personnel.

#### **LA CAN EXIGE :**

- La reconnaissance de la spécificité des personnels administratifs mutés en PFI et de leurs droits liés à leur appartenance à la PJJ (indemnités, congé).
- Le droit au redéploiement des personnels refusant l'expérimentation des EPPOO et, dans l'immédiat, le report de l'expérimentation.
- Le maintien des éléments constitutifs du temps FIR des psychologues : la formation, l'information et la recherche et le refus de l'application de la note ayant pour objet « organisation des activités des psychologues liées au travail personnel ».
- La possibilité d'obtenir le master 1 pour les éducateurs et le master 2 pour les directeurs et le maintien d'une « journée mémoire » hebdomadaire repérée dans l'emploi du temps des stagiaires tout au long de leur formation.
- La reprise de la réflexion engagée dans le cadre du groupe de travail national sur l'hébergement de l'AC.
- La définition de normes précises avec l'attribution des moyens correspondants pour garantir la qualité du service public d'éducation de la PJJ dans tous les services et pour tous les personnels.

**La CAN appelle à soutenir la mobilisation des psychologues pour maintenir les modalités d'exercice de leur métier en conformité avec leur code de déontologie et invite les sections locales à intervenir à chaque fois qu'un personnel subit des pressions pour appliquer la note du 17 octobre .**

**La CAN invite les sections à organiser des rencontres avec les équipes des EPE qui vont être transformés en centre fermé afin d'aboutir à une mise en commun des revendications des personnels de ces services en lien avec l'injonction qui leur est faite.**

**La CAN appelle l'ensemble des personnels de la PJJ à voter le 22 novembre prochain pour la FSU et le SNPES/PJJ afin que, dans le cadre des nouvelles règles des représentativités, l'administration ait en face d'elle un syndicalisme de lutte et de revendication.**

Paris, le 9 novembre 2011

